



DU 28 OCTOBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2024

**DEVENEZ
ACTIONNAIRE
D'UNE BANQUE
OÙ CHAQUE CLIENT
COMPTE**



**PARTAGEONS
DES AMBITIONS COMMUNES**

PRIX DE L'ACTION

850 DH

www.action-cdm.ma

CDM
مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
Vous d'abord

Credit du Maroc Société Anonyme à Direction et Conseil de Surveillance, au capital de 15000 000 000 DH, R.C. n° 28 717, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances en date du 22/05/2007, inscrit au registre du commerce au siège social : 203, boulevard de la Liberté - Casablanca.



SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Co-Conseillers Financiers	CFG Finance Attijari Finances Corp.	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca 163, avenue Hassan II, Casablanca
Co-Chefs de file du syndicat de placement	CFG Marchés Attijari Intermédiation CDM Capital Bourse	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca 163, avenue Hassan II, Casablanca 201, bd. d'Anfa, Casablanca
Membres du syndicat de placement	Al Barid Bank Alma Finance Groupe Arbourse Atlas Capital Bourse Attijariwafa bank Banque Centrale Populaire Bank Of Africa BMCE Capital Bourse BMCI BMCI Bourse CDG Capital Bourse CFG Bank Crédit Agricole du Maroc Crédit du Maroc CIH Bank ICF Al Wassit M.S.I.N Red Med Securities Société Générale Sogecapital Bourse Upline Securities Capital Trust Securities Valoris Securities	798, bd Ghandi - Angle Boulevard Ghandi Et Boulevard Brahim Roudani à Casablanca 92, boulevard d'Anfa, Casablanca 7, bd. Abdelkrim Al Khatabi, Casablanca 88, rue Benbrahim El Marrakchi, quartier Hippodrome, Casablanca 2, bd. Moulay Youssef, Casablanca 101, bd. Zerktouni, Casablanca 140, avenue Hassan II, Casablanca 140, avenue Hassan II, 7e étage, Casablanca 26, place des Nations Unies, Casablanca Bd. Bir Anzarane, imm. Romandie I, Casablanca 7, bd. Kennedy, Anfa Sup, Casablanca 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca Place des Alouyine, Rabat 201, bd. d'Anfa, Casablanca 187, avenue Hassan II, Casablanca Espace Porte d'Anfa, 29, rue Bab El Mansour, Casablanca Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca 23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine, Casablanca 55, bd Abdelmoumen, Casablanca 55, bd Abdelmoumen, Casablanca 101, bd. Zerktouni, Casablanca 50, bd. Rachidi, Casablanca Angle route El Jadia et rue Abdou Dhab, Casablanca
Organisme assurant le service financier des titres	Attijariwafa bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
Organisme centralisateur de l'opération	Attijariwafa bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse (côté vendeur)	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca



TYPES D'ORDRE

TYPE D'ORDRE I	TYPE D'ORDRE II	TYPE D'ORDRE III
Souscripteurs		
- Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; - Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; - Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; - Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.	- Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; - Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; - Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; - Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.	- Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère et salariés de Crédit du Maroc et/ou de ses filiales au sens de l'article 143 de la loi 17-95 - Les salariés éligibles à la souscription à ce type d'ordre sont les salariés actifs du Groupe CDM non démissionnaires et titulaires au 28/10/2024
Montant de l'offre		
655 126 450 MAD	327 513 500 MAD	50 000 400 MAD
En % du montant global de l'opération		
63,44%	31,72%	4,84%
Nombre d'actions à céder		
770 737	385 310	73 530
Prix de souscription		
850 MAD par action	850 MAD par action	680 MAD par action
Minimum de souscription par investisseur		
3 529 actions, soit 2 999 650 MAD	Aucun minimum	Formule principale : 12 actions, soit 8 160 MAD Formule complémentaire : 20 actions, soit 13.600 MAD
Plafond des souscriptions par investisseur		
- Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 122 957 actions, soit 104 513 450 MAD ; - Pour les OPCVM, le minimum entre : - 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 122 957 actions, soit 104 513 450 MAD et ; - 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 25/10/2024.	- Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 122 957 actions, soit 104 513 450 MAD ; - Pour les OPCVM, le minimum entre : - 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération, représentant 122 957 actions, soit 104 513 450 MAD et ; - 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 25/10/2024.	Pour les salariés éligibles du Groupe CDM, dont les souscriptions sont financées en fonds propres : - Formule principale : 30 actions, soit 20 400 MAD - Formule complémentaire : 73 500 actions, soit 49 980 000 MAD Pour les salariés éligibles du Groupe CDM, dont les souscriptions sont financées via un prêt bancaire auprès de CDM : - Formule principale : 30 actions, soit 20 400 MAD - Formule complémentaire : 1 an de salaire net (hors primes variables), arrondi au multiple de 10 inférieur, duquel est déduit un montant de 20 400 MAD.
Placement		
- Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : Co-chefs de file du syndicat de placement ; - Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Co-Chefs de file du syndicat de placement ; - Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.	- Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19, hors OPCVM : Co-chefs de file du syndicat de placement ; - Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Co-Chefs de file du syndicat de placement ; - Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.	Crédit du Maroc

Couverture des souscriptions

- Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par :
 - un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou;
 - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes :
 - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.
- Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription.
- Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription
- Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire.
- La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 07/11/2024.
- Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par :
 - un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou;
 - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes :
 - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.
- Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription.
- Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription
- Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire.
- La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 07/11/2024.
- Le financement de la souscription au type d'ordre III peut être réalisé (A) en fonds propres ou (B) en ayant recours à un prêt bancaire auprès de CDM, à savoir que la combinaison des deux modalités de financement n'est pas autorisée.

A. Pour les salariés éligibles du Groupe CDM, dont les souscriptions sont financées en fonds propres :

- les souscriptions doivent être couvertes à 100% par :
 - un dépôt effectif (remise de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ;
 - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes :
 - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
 - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.
- La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de CDM. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 07/11/2024

B. Pour les salariés éligibles du Groupe CDM, dont les souscriptions sont financées via un prêt bancaire auprès de CDM :

- Le financement de la souscription est couvert par le contrat de financement signé auprès de CDM
- Les salariés éligibles désirant souscrire à ce type d'ordre via le recours à un prêt bancaire auprès de CDM bénéficieront des modalités suivantes :
 - Le montant du prêt accordé à chaque souscripteur couvre au maximum 1 an de salaire fixe net (hors prime variable), indépendamment de sa capacité d'endettement ;
 - Le crédit est remboursé en fine sur une durée de 7 ans
 - Les intérêts du crédit sont capitalisés trimestriellement.
 - Le crédit peut être totalement ou partiellement remboursé à tout moment, par anticipation, durant la période des 7 ans.

Modalités d'allocation

- Allocation au prorata des demandes
- 1^{ère} allocation : par itération à hauteur de 50 actions par souscripteur ;
- 2^{ème} allocation : allocation du reliquat au prorata de l'excédent des demandes au-delà des 50 actions.
- 1^{ère} allocation (formule principale) : chaque salarié éligible pourra souscrire soit à (i) 12 actions soit à (ii) 30 actions. A noter que chaque salarié éligible sera alloué à hauteur de sa demande au titre de la formule principale. En cas de reliquat, une 2^{ème} allocation sera mise en œuvre selon la modalité indiquée ci-après :
- 2^{ème} allocation (formule complémentaire) : dans le cas où (i) la totalité des actions n'est pas totalement souscrite lors de la 1^{ère} allocation et (ii) à condition d'avoir souscrit à 30 actions lors de la 1^{ère} allocation, chaque salarié éligible peut formuler le souhait de participer à l'allocation du reliquat. La souscription complémentaire (i) ne peut être inférieure à 20 actions et (ii) devrait être formulée par un multiple de 10 actions. Le mode d'attribution se fera au prorata des demandes complémentaires.

Règles de transvasement

- Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II puis III
- Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I puis III
- Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre III est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I puis II.



PRÉSENTATION DE CRÉDIT DU MAROC



Filiale du Groupe Holmarcom, Crédit du Maroc est une banque universelle qui s'adresse à tous les segments de clients : particuliers, professionnels et entreprises.

Véritable acteur économique et financier et partenaire durable de l'économie marocaine, la banque est ancrée dans l'histoire du Royaume depuis plus de 90 ans.

S'appuyant sur une politique de croissance dynamique, un vaste réseau commercial couvrant tout le Maroc avec 267 agences, ainsi que l'engagement de sa force vive composée de près de 2400 collaborateurs, Crédit Du Maroc se distingue par son fort esprit d'innovation centré sur la satisfaction de ses clients.

L'offre de Crédit du Maroc est personnalisée pour répondre à tous les besoins des clients, allant des services bancaires au quotidien à la banque d'investissement, en passant par les financements, l'épargne, la bancassurance, la gestion d'actifs, le leasing et le factoring ainsi que la banque privée et la fenêtre participative « **Arreda** ».



OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- ◆ Accroître le flottant en bourse de CDM, pour s'inscrire dans les meilleurs standards des banques cotées de la place et pour accompagner l'intérêt croissant des investisseurs pour le titre ;
- ◆ Faire bénéficier les actionnaires historiques et les nouveaux actionnaires de la dynamique de développement dans laquelle s'inscrit la Banque suite au changement de son actionnaire de référence ;
- ◆ Libérer des capacités additionnelles pour poursuivre le plan de développement de Holmarcom Finance Company et soutenir le développement de ses filiales ;
- ◆ Associer l'ensemble des collaborateurs de CDM et de ses filiales au développement et à la performance économique de la banque.



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Nature de l'opération : Offre de vente au public d'actions de Crédit du Maroc à prix ferme

Co-Conseillers Financiers : CFG Finance et Attijari Finances Corp.

Nombre d'actions à céder : 1 229 577

Prix de souscription : 850 dirhams par actions (hors décote spécifique)

Montant global de l'opération : 1 032 640 350 dirhams

Période de souscription : du 28/10/2024 au 01/11/2024 à 15h30 inclus



STRUCTURE DE L'OFFRE

Holmarcom Finance Company envisage de céder au public et aux salariés éligibles du Groupe **Crédit du Maroc**

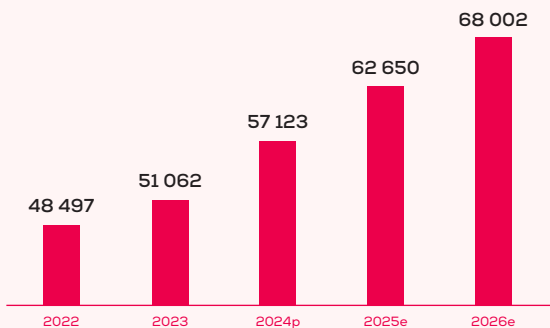
1 229 577 actions de Crédit du Maroc à un prix par action de 850 dirhams (hors décote spécifique accordée aux salariés éligibles du Groupe **Crédit du Maroc**), soit un montant global de l'opération de 1 032 640 350 dirhams.



INDICATEURS CLÉS

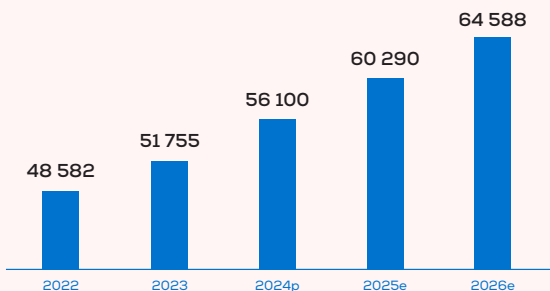
- ◆ Evolution des encours de crédits clientèle (en MMAD)

TCAM^{23-26e} : +10,0%



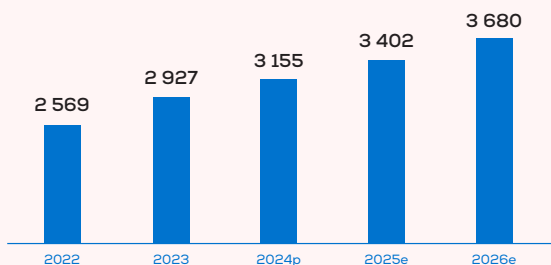
Evolution des encours de dépôt (en MMAD)

TCAM^{23-26e} : +7,7%



◆ Evolution du PNB consolidé (en MMAD)

TCAM^{23-26e} : +7,9%



◆ MENTIONS LÉGALES

La valeur de l'action peut évoluer à la hausse ou à la baisse suivant l'offre et la demande du titre en bourse. Le présent document ne saurait se substituer, en aucun cas, au prospectus relatif à la présente opération, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le n° VI/EM/032/2024 en date du 18/10/2024. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de CDM et auprès des membres du syndicat de placement et :

- ◆ sur le site internet de CDM : www.creditdumaroc.ma
- ◆ sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma
- ◆ sur le site internet de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com